

# La Charte d'entretien des espaces publics

Initiée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, cette charte repose sur une démarche volontaire visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics au-delà des obligations réglementaires. Elle décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage. **Le signataire de la charte s'engage à respecter au minimum le 1er seuil.**

## Niveau 1 Diagnostic, formation et sensibilisation

- Réalisation d'un **plan de gestion différenciée** (par un bureau d'études),
- Participation à une session de formation (2 jours sur les techniques alternatives d'au moins un agent technique),
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants sur l'amélioration des pratiques engagées par la collectivité.

## Niveau 2 Zéro produit phytosanitaire sur l'ensemble de la commune

- Arrêt total de l'usage des produits phytosanitaires sur l'espace entretenu par la collectivité, y compris les produits de biocontrôle et les produits utilisables en Agriculture biologique. Seul l'usage de produits de biocontrôle type macroorganisme reste autorisé (invertébrés, insectes, acariens ou nématodes). Cette exigence correspond au label « Terre Saine ». (<http://barometres.plante-et-cite.fr/donnees/terre-saine-communes-chartes>).

## Niveau 3 Eau et biodiversité en ville

- Développement d'actions en faveur de la biodiversité (création de mares ou de couloirs écologiques, opération trame verte et bleue...),
- Développement d'actions en faveur de la biodiversité dont un aménagement innovant,
- Développement d'actions de sensibilisation auprès des jardiniers amateurs,
- Développement d'actions de sensibilisation aux économies d'eau et à la gestion pluviale (si compétence).

### Le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Actions financées	Plafonds et conditions particulières
Etudes Plan de gestion différenciée	Aide plafonnée à 5 000 € Obligatoirement réalisée par un organisme extérieur
Acquisition de matériels	Aide plafonnée à 10 000 € par commune
Actions de formation, d'accompagnement et d'animations spécifiques au thème des phytosanitaires non agricoles	500 € par jour de conseil 3500 € par jour de formation
Actions de communication	20 000 € par projet et par an

Le taux de participation financière de l'Agence de l'eau est de 50% avec un plancher de dépenses finançables de 10 000 euros. Les plafonds s'entendent sur la durée du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024).



### Le plan de gestion différenciée, c'est quoi ?

- Le plan de gestion apporte des préconisations pour un entretien adapté selon le type d'espace en y intégrant les obligations réglementaires.
- 1. Réalisation d'un audit des pratiques mises en œuvre sur les espaces verts ainsi qu'un inventaire des espaces verts (classifications afin de définir, par exemple, des zones à entretien plus horticole ou au contraire plus naturel)
- 2. Définition des types d'entretien à réaliser pour chaque type d'espaces (tonte, désherbage alternatif, plantation spécifique, balayage...)
- 3. Mise en place d'un plan de travail et d'un plan de suivi



L'enquête a été réalisée par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, Douaisis Agglo, la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Réalisation : Communication Parc naturel régional Scarpe-Escout - Infographie : adaptation Vecteezy.com - février 2021



## Comment gérez-vous vos espaces verts ?

### Taux de réponse



118 mairies ont répondu au questionnaire adressé à 175 communes du Parc naturel régional Scarpe-Escout, de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, de Douaisis Agglo, de la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

## Résultats de l'enquête auprès des communes

### ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES

#### Comment gérez-vous vos espaces verts ?

Au cours de cette dernière décennie, nous avons mené avec vous de nombreuses actions en faveur de la biodiversité dans les espaces publics, en développant notamment, en lien avec les outils proposés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, une gestion différenciée des espaces verts (tondre là où c'est nécessaire, moins arroser, ne plus utiliser de désherbants chimiques ni de pesticides, etc.). Grâce aux formations que nous avons pu proposer à vos agents techniques, aux démonstrations de matériels innovants, aux partages d'expériences entre collectivités et aux journées d'information organisées à votre intention, chaque commune a pu appliquer la nouvelle réglementation française sur l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires (Loi Labbé).

Afin de poursuivre notre accompagnement et adapter le futur programme d'actions 2021-2023 à vos attentes, nous souhaitons aujourd'hui dresser un état des lieux de vos pratiques actuelles et de vos besoins.

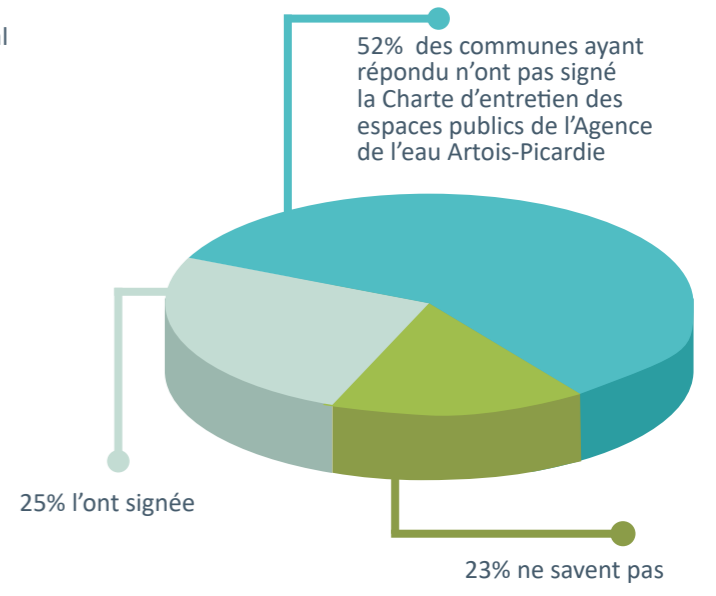
Merci de remplir ce questionnaire et de le retourner avant le 28 octobre 2020 à l'adresse [Vlaque@agence-artois-picardie.fr](mailto:Vlaque@agence-artois-picardie.fr).

Parc naturel régional Scarpe-Escout  
3571 rue Notre-Dame d'Amour  
59711 Saint-Amand-les-Eaux Cedex  
tél 03 27 13 19 70  
[laqualite@pnr-scarpe-escout.fr](mailto:laqualite@pnr-scarpe-escout.fr)  
[pnr-scarpe-escout.fr](http://pnr-scarpe-escout.fr)

#### Qui sommes-nous ?

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout, la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, Douaisis Agglo, la Communauté d'agglomération Porte du Hainaut, la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, la Communauté de communes Pévèle Carembault.

### La Charte d'entretien des espaces publics

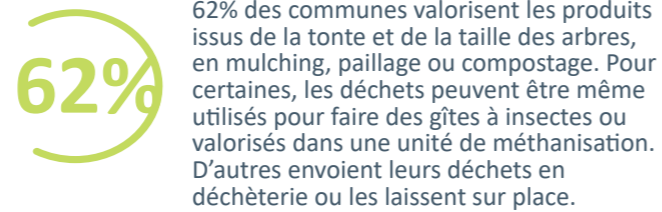


## Les équipements

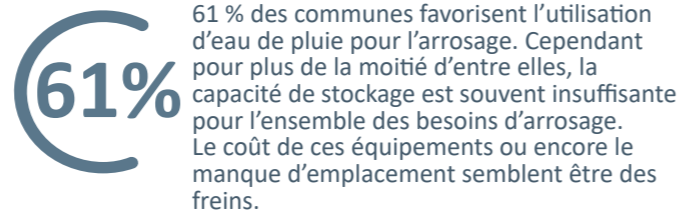


La plupart des communes disposent des équipements classiques (tracteurs, tondeuses, désherbeurs mécaniques, faucheuses, souffleurs, taille-haies, brûleurs thermiques). Elles louent certains équipements ou envisagent un achat groupé.

## Les déchets de tonte et d'élagage



## L'usage d'eau de pluie



## Les pratiques actuelles de désherbage

■ Désherbage mécanique ■ Désherbage thermique ■ Désherbage chimique

(Plusieurs réponses possibles)



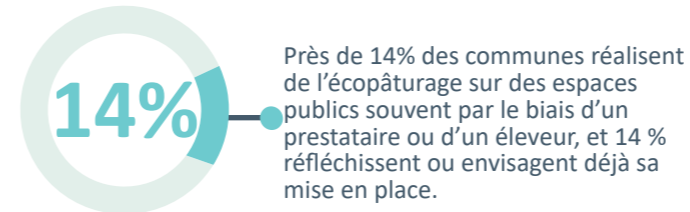
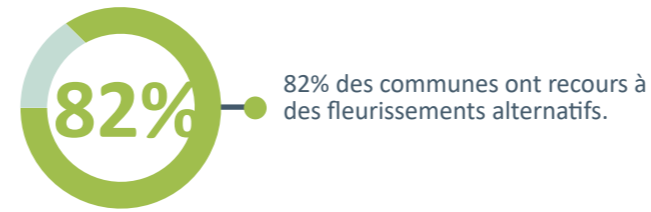
## Les aménagements écologiques cités



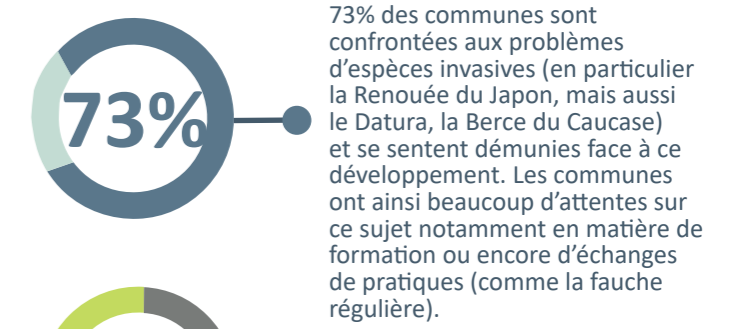
- Gîtes à insectes
- Nichoirs (chauve-souris, oiseaux, hirondelles...)
- Mangeoires à oiseaux
- Tas de branches et troncs laissés au sol pour les hérissons
- Zone non fauchée ou fauchage tardif de certaines zones
- Plantation de haies et d'arbres
- Prairies fleuries
- Création de mares
- Ruche d'abeilles et plantes mellifères
- Poulailleur municipal
- Cuve afin de récupérer l'eau de pluie

## Les techniques citées pour remplacer le désherbage chimique

- Mulch, paillage (copeaux, paillettes de chanvre...), ardoise
- Plantes couvre-sol, plantes tapissantes
- Pose de bâches biodégradables et de géotextile
- Utilisation d'outils mécaniques ou thermiques, manuels : binette, débroussailluse, désherbeur mécanique, fraise mécanique
- Enherbage naturel sur schiste ou engazonnement
- Ecopâturage
- Végétalisation des espaces gravillonnés (trottoirs, cimetière)
- Prairies fleuries ou semis graminées adaptés



- Etouffement de la renouée grâce à des plantations
- Sites en fauche tardive avec exportation pour améliorer la biodiversité
- Produits alternatifs pour le désherbage (vinaigre), paillage des massifs avec les déchets issus de la taille
- Jachères et prairies fleuries en entrée du village
- Trottoirs et parkings enherbés
- Dans les cimetières, végétalisation, engazonnement et fleurissement avec des vivaces et des bisannuelles au pied des tombes
- Semis de fleurs en pied de mur pour faciliter le désherbage
- Utilisation d'engrais bio (consoude) et d'insecticide naturel (tanaïs)
- Création de jardins potagers et fruitiers participatifs
- Pots d'arrosage enfouis à dispersion lente



## Les besoins de formation exprimés

65% des communes souhaitent des formations pour les élus et les agents sur les thèmes suivants :

- Lutte contre les plantes invasives et contre les ravageurs (hannetons, guêpes, frelons, corbeaux...)
- Gestion différenciée, désherbage alternatif et écologique
- Entretien des terrains de sport, des cimetières, des espaces publics recouverts de cailloux et de sable de marquise
- Taille, entretien et lutte contre les maladies des arbres, arbustes et fruitiers
- Reconnaissance des végétaux et fleurissement alternatif
- Utilisation, entretien et normes de sécurité du matériel alternatif
- Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique
- Pratique d'écopâturage



## Les freins et difficultés identifiés

?

La majorité des communes énonce des difficultés liées aux coûts financiers et aux charges (matériel plus cher, temps passé plus élevé, main d'œuvre plus importante). En effet, l'entretien est devenu chronophage et nécessite plus de main d'œuvre. Les communes se sentent démunies pour les solutions alternatives : du matériel pas toujours adapté, manque de formation des agents, méconnaissance des solutions alternatives. L'acceptation des habitants (notamment sur le développement des adventices) est également difficile. Une communication auprès d'eux est nécessaire.

## Quelles sont vos attentes ?

?

- Les demandes exprimées les plus fréquentes sont :
- Formations
  - Conseils, accompagnements techniques, retours d'expériences, démonstrations
  - Informations régulières (élus et agents)
  - Sensibilisation des habitants
  - Echanges sur les matériels, les solutions mises en place, les équipements (désherbage, balayeuse...)
  - Mutualisation de moyens
  - Tarifs et commandes groupées, location
  - Connaissance sur les différentes aides financières